

MINISTERE DU TRAVAIL

La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi de Bretagne

AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION DE BRETAGNE POUR LE MANDAT 2017-2021

Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Bretagne est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
Représentant des salariés	IVENS Stéphane	Programmeur informatique	CFDT
Représentant des salariés	OLLIVIER Florence	Caissière Responsable de caisse	CFDT
Représentant des salariés	LE ROUX Violaine	Chargée de mission	CFDT
Représentant des salariés	MACQUAIRE François	Juriste	CFTC
Représentant des salariés	JAOUEN Mona	Chanteuse	CGT
Représentant des salariés	GLEONEC Gilbert	Permanent syndical	CGT
Représentant des salariés	GHERRAK Julie	Caissière	CGT
Représentant des salariés	RONDEL Emmanuelle	Assistante maternelle	FO
Représentant des salariés	LE COURTOIS Eric	Secrétaire général	FO
Représentant des salariés	BOUDIER Sylvie	Assistante dentaire	UNSA

Représentant des employeurs	LE CORNET Brigitte	Chef d'entreprise	CPME
Représentant des employeurs	CORNIL-DE BRYE Sophie	Gérante	CPME
Représentant des employeurs	BOQUET Jean-Michel	Gérant	CPME
Représentant des employeurs	MONNET Odile	Chef d'entreprise, gérante	CPME
Représentant des employeurs	MONNIER Anthony	Chef d'entreprise	CPME
Représentant des employeurs	BASSET Myriam	Co-gérante de société	MEDEF
Représentant des employeurs	LE MALEFAN Jean-Louis	Gérant	MEDEF
Représentant des employeurs	Désignation en cours		MEDEF
Représentant des employeurs	Désignation en cours		MEDEF
Représentant des employeurs	TARTIVEL Marielle	Restauratrice	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Cesson-Sévigné, le 28 juin 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Signé : PASCAL APPREDERISSE

